



Louer sans caution

Plus besoin de bloquer votre argent pour la garantie de loyer



[regimo.ch/
caution](https://regimo.ch/caution)



Vos avantages

Votre argent reste disponible, car aucune somme n'est immobilisée pendant la durée de la location.

Contrairement à l'assurance de garantie de loyer habituelle, les primes d'assurance sont prises en charge par le propriétaire ; vous ne payez rien.



Comment ça marche

Pour certains biens en location gérés par Régimo, le propriétaire souscrit une assurance collective de garantie de loyer.

En signant le contrat de location, votre caution est de facto intégrée à cette assurance et donc, garantie par l'assureur. Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à faire.



Ce qu'il faut savoir

Le recours à l'offre « Louer sans garantie de loyer » présuppose une vérification positive de votre solvabilité. Si vous ne disposez pas d'un extrait de poursuites actuel (datant de moins de 3 mois), vous pouvez demander votre certificat personnel auprès du prestataire externe CreditTrust (credittrust.ch).

Notre offre « Louer sans caution » préserve votre indépendance financière, mais n'équivaut pas à une assurance responsabilité civile. Si vous causez un dommage, les montants correspondants vous seront réclamés. C'est pourquoi il est indispensable de souscrire à une assurance inventaire du ménage et à une assurance responsabilité civile, y compris pour les bris de glace.